FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DU BAS-RHIN

Procès-verbal du Conseil d'Administration (CA) de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin (FDC 67)

du 7 septembre 2026 à 19h à Geudertheim

Membres du Bureau présents : Frédéric Obry (Président), Aliette Schaeffer (Vice-Présidente), Christian Muller (Vice-Président), Samuel Balzer (Trésorier), Pascal Kentzinger (Trésorier-adjoint).

Administrateurs présents : Patrick Caussade, Roland Vetter, Éric Jacquot, Christophe Schmitt, Bernard Schnitzler, Pierre Criqui.

Absents excusés : Christian Heckel (pouvoir à Frédéric Obry), Marc Schirer (pouvoir à Samuel Balzer), Michel Pax (pouvoir à Aliette Schaeffer).

Invité **:** Alexandre Derrez (Directeur).

Le Président salue les membres présents et ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal du CA du 6 juillet 2026

À l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal du CA du 6 juillet 2026.

2. Fixation des dates de battues du Herrenwald et d'Eckwersheim

Les battues sur le lot d'Eckwersheim et dans la forêt du Herrenwald auront lieu les mercredis 21 octobre, 25 novembre et 13 janvier.
Seront invités en priorité les candidats au permis de chasser ayant obtenu la note maximale aux examens de 2025 et 2026, ainsi que les membres de l'Association des Dianes d'Alsace.

3. Rétroplanning du déménagement du Cyné'Tir

Les travaux de démolition et de reconstruction du Cyné'Tir devant débuter en janvier 2027, les locaux devront être libérés au plus tard le 23 décembre 2026.
Les panneaux de l'exposition des trophées et le Mobil'faune seront entreposés chez un adhérent.

Des conteneurs maritimes d'occasion seront acquis afin d'entreposer le matériel devant rester disponible. Ils serviront par la suite au stockage des palettes de plateaux de ball-trap du centre d'examen du permis de chasser au Herrenwald.
Les associations entreposant du matériel au Cyné'Tir seront informées de l'obligation de le reprendre pendant la durée des travaux.

4. Local provisoire Cinématir

Les impératifs techniques de notre installation ne permettant pas une exploitation optimale du Cinématir dans un local de type « Algeco », celui-ci sera indisponible pendant la construction du gros œuvre, de janvier à août 2027.

Le Cyné'Tir sera également fermé sur la même période.

5. Arrêté ESOD 2026-2029

L'arrêté ESOD concernant le renard ne respecte pas la liste des communes validée en sous-commission ESOD de la CDCFS du Bas-Rhin. Une confusion apparaît entre la liste INSEE « Montagne » (43 communes) et celle des communes soumises à la loi Montagne (138 communes).

Dans un premier temps, un recours gracieux sera adressé au ministère de la Transition écologique.

6. Actions de la FNC et des FDC suite aux propos de Mme Sandrine Rousseau

La FDC67 s'associera à la plainte déposée par la FNC.

7. Convention avec la gendarmerie

Une convention de partenariat entre la FDC67 et les groupements de gendarmerie du Bas-Rhin sera mise en place afin de signaler toutes les atteintes à l'environnement (braconnage, dépôts sauvages, etc.).

Dans le cadre de cette collaboration, la FDC67 proposera aux gendarmes une formation sur la législation relative à la chasse.

8. Trichines : état des frigos

Après avoir constaté le mauvais entretien de certains frigos recevant les prélèvements destinés aux analyses de trichines, il est rappelé aux GGC que leur mise à disposition implique de facto un entretien régulier.

Nous sommes la seule Fédération de France qui organise la collecte des prélèvements de trichine auprès de ses adhérents sans participation financière.

9. Devis BKE

La rénovation du bâtiment du Cyné'Tir nécessite la dépose et la repose de l'ensemble de l'installation technique, ainsi que sa révision et sa mise à jour.

Le CA valide le devis de la société BKE pour un montant de 17 519,04 € TTC.

10. Demandes de subventions

Le CA valide l'attribution d'une subvention de 1 500 € à l'UDUCR67.
Une subvention de 300 € est allouée au Club des amateurs de Teckels.

11. Divers

L'inauguration de la tour d'observation par Monsieur le Préfet du Bas-Rhin aura lieu le vendredi 2 octobre 2026.

De nombreux locataires de lots domaniaux ont reçu des courriers recommandés de mise en demeure concernant les espèces cervidés et sangliers. En ce qui concerne cette dernière espèce, la Fédération ne peut accepter une telle demande sans fondement scientifique.

Le Président,



Frédéric Obry

Le Secrétaire par intérim,



Pascal Kentzinger